

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
MAIRIE DE POMPIGNAN



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN

SEANCE DU 7 FEVRIER 2023

Le 7 février 2023 à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 03/02/2023 par le Maire, M. Alain BELLOC, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire.

Présents : M. BELLOC Alain, Mme BERTRAND Chantal, M. BIN Joseph, Mme CANNES Pascale, M. COLLET Vincent, M DUMOUTIER John, Mme FABRE Elisabeth, M. FRISA Jean-Luc, M. LAMOURY Pascal, Mme RIBES Huguette, Mme SANTORO Sandrine, M. VALLIENNE Christophe.

Absents excusés : Mme BLIN Cendrine (pouvoir à M. VALLIENNE Christophe), Mme PALOMBA Laetitia, M. SEUX Alain (pouvoir à M. BELLOC Alain).

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme RIBES Huguette.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2023.

INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

ATTRIBUTIONS DE CONCESSIONS AU CIMETIERE COMMUNAL

DATE	ATTRIBUTAIRE	OBJET
25/11/2022	RAYNAL Claudette	CONCESSION 30 ANS (297€)

2023-001. APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS POUR L'ACHAT DE PLAQUETTES BOIS

Monsieur le Maire présente la convention avec le Syndicat départemental des déchets de Tarn-et-Garonne pour la fourniture de plaquettes bois pour la chaufferie.

**CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN***Séance du 7 février 2023*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

APPROUVE la convention jointe à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

**2023-002. BUDGET ANNEXE MULTISERVICES 2022 - VIREMENT DE CREDITS -
INFORMATION**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L 2322-1 du CGCT, le crédit porté au budget pour dépenses imprévues (section investissement ou fonctionnement) ne doit pas excéder 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles de la section (hors opérations d'ordre).

Le crédit inscrit en dépenses imprévues est employé par l'ordonnateur qui prend une décision portant virement de crédit du compte correspondant de la section concernée (022 en fonctionnement, 020 en investissement) au compte d'imputation par nature de la dépense engagée.

Les crédits pour dépenses imprévues étant destinées à permettre à l'exécutif de faire face à une urgence pour engager, mandater et liquider une dépense non inscrite initialement au budget, il n'est pas nécessaire d'attendre ou de provoquer une réunion du conseil municipal pour procéder à un virement de crédits provenant des dépenses imprévues.

Le Maire doit cependant rendre compte au Conseil Municipal de l'ordonnancement de la dépense qu'il aura décidé.

Monsieur le Maire informe donc qu'il a opéré le virement de crédit suivant sur le budget annexe multiservices (2022) :

022 (022) Dépenses imprévues : **-571€**

6817 (68) Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs : **+571€**

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de cette décision.

**2023-003. REFECTION DE LA SALLE POLYVALENTE – APPROBATION DE
L'OPERATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE
SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal l'opération de réfection de la salle polyvalente comportant le renforcement de la charpente métallique existante.

Le montant des travaux est estimé à 24 655€ HT.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :



CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN
Séance du 7 février 2023

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant HT	Financier	Taux	Montant à solliciter
Travaux	24 655,00€	Etat	50%	12 327,50€
		Département	18%	4 437,90€
		Autofinancement	32%	7 889,60€
TOTAL	24 655,00€	TOTAL	100%	24 655,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'opération présentée ci-dessus.

APPROUVE le plan de financement proposé par Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents financeurs.

2023-004. REFECTIION DE LA TOITURE DE LA MAISON DE LA CHASSE – APPROBATION DE L'OPERATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal l'opération de réfection de la toiture de la maison de la chasse.

Le montant des travaux est estimé à 16 398,00€ HT.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant HT	Financier	Taux	Montant à solliciter
Travaux	16 398,00€	Etat	50%	8 199,00€
		Département	18%	2 951,64€
		Autofinancement	32%	5 247,36€
TOTAL	16 398,00€	TOTAL	100%	16 398,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'opération présentée ci-dessus.

APPROUVE le plan de financement proposé par Monsieur le Maire.



CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN

Séance du 7 février 2023

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents financeurs.

2023-005. RESTAURATION DE LA TOILE « REGINA PACIS » - APPROBATION DE L'OPERATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS - MODIFICATION

La présente délibération est retirée de l'ordre du jour.

2023-006. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'en raison des besoins (afin de répondre à une surcharge de travail correspondant à un accroissement temporaire d'activité qui existe au service périscolaire) de la Commune il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps complet (15 heures) et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au Tableau des Emplois annexé au budget du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024.

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 01/03/2023 au 29/02/2024	1	Adjoint technique	Agent polyvalent	15 heures

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1^{er} échelon du grade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE les propositions ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.



CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN
Séance du 7 février 2023

**2023-007. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE LA
VOIRIE A LA CCGSTG**

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'actualiser la liste des voies mises à la disposition de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne.

Il précise qu'il convient d'ajouter deux voies : le Chemin de la Croix du Prince et le Chemin du Rec.

Il soumet donc à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal de mise à disposition joint à la présente délibération.
AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

2023-008. APPROBATION DU BAIL COMMERCIAL A CONCLURE AVEC LA SASU PICO

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022-061 du 25 octobre 2022 le Conseil Municipal a agréé la cession du fonds de commerce et du droit au bail à la société PICO pour le local commercial situé au 85 route de Montauban

Conformément à cette délibération, Monsieur le Maire indique qu'il convient désormais de signer le nouveau bail commercial avec la SASU PICO.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet de bail commercial à intervenir avec la SASU PICO avec prise d'effet au 1^{er} mars 2023.

Monsieur Vincent COLLET indique qu'il ne lui paraît pas judicieux d'exonérer la société PICO de trois mois de loyers correspondant à la période pendant laquelle cette dernière a effectué des travaux de réaménagement du local.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, dans le droit fil de sa politique d'aide et de soutien au commerce local, applique cette même exonération des loyers et du dépôt de garantie à tous les nouveaux commerçants arrivant sur le centre commercial et amenés à réaliser des travaux de rénovation et réaménagement des locaux loués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (avec 11 voix POUR et 3 voix CONTRE),
APPROUVE le bail joint à la présente délibération.
AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

**CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN***Séance du 7 février 2023***QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES****Chemin Rivals**

Monsieur Vincent COLLET signale qu'il y a une importante ornière chemin de Rivals.
Monsieur le Maire indique qu'il va faire le nécessaire pour effectuer les réparations.

Chemin piétonnier

Monsieur Vincent COLLET interroge Monsieur le Maire quant au chemin piétonnier qui doit assurer la jonction entre le canal, le complexe sportif et les lacs. Monsieur le Maire indique que les transactions avec les propriétaires fonciers ne sont pas entièrement terminées. Reste à ce jour l'acquisition de trois parcelles.

Plantations

Monsieur le Maire fait part de l'achat de muriers-platanes supplémentaires ; ces arbres seront plantés sur la placette Olympe de Gouges ainsi qu'au city-stade, chemin de la Moissagaise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire
Alain BELLOC

Le secrétaire de séance
Huguette RIBES

NUMEROS D'ORDRE DES DELIBERATIONS :

- 2023-001. APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS POUR L'ACHAT DE PLAQUETTES BOIS
- 2023-002. BUDGET ANNEXE MULTISERVICES 2022 - VIREMENT DE CREDITS - INFORMATION
- 2023-003. REFECTION DE LA SALLE POLYVALENTE – APPROBATION DE L'OPERATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS
- 2023-004. REFECTION DE LA TOITURE DE LA MAISON DE LA CHASSE – APPROBATION DE L'OPERATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS
- 2023-005. RESTAURATION DE LA TOILE « REGINA PACIS » - APPROBATION DE L'OPERATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS - MODIFICATION
- 2023-006. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE
- 2023-007. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE LA VOIRIE A LA CCGSTG
- 2023-008. APPROBATION DU BAIL COMMERCIAL A CONCLURE AVEC LA SASU PICO